

COMMUNICATION 2021/008899
RELATIVE AUX
COEFFICIENTS ECONOMIQUES K_{ECO}
APPLICABLES POUR LA FILIERE PHOTOVOLTAÏQUE DE PLUS DE 10 KW
POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DECEMBRE 2021

1. CADRE LÉGAL

Décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, article 38, §6bis.

Arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération, article 15, §1bis/1, alinéa 6.

2. OBJET

La présente communication met à jour les valeurs applicables aux caractéristiques technico-économiques retenues pour la filière photovoltaïque de plus de 10 kW pour la détermination des coefficients économiques k_{ECO} qui seront d'application du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 (date d'introduction de la demande de réservation des certificats verts auprès de l'Administration faisant foi).

La méthodologie appliquée pour le calcul des coefficients k_{ECO} est conforme à celle publiée par la CWaPE dans sa communication CD-18i29-CWaPE-0054 du 29 septembre 2018 sur les « coefficients économiques k_{ECO} applicables pour les différentes filières de production d'électricité verte à partir du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à l'entrée en vigueur du mécanisme réformé ».

Pour la filière photovoltaïque de plus de 10 kW, la réglementation prévoit une révision semestrielle des coefficients k_{ECO} . Les valeurs publiées pour cette filière dans la présente communication sont par conséquent d'application pour les demandes de réservation de certificats verts introduites auprès de l'Administration entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2021.

3. PARAMÈTRES DE CALCUL

La valeur de l'investissement de référence retenue dans la présente communication a été actualisée sur la base des dossiers de réservation introduits à l'Administration en 2020 (cf. Annexe 1).

La valeur de l'électricité verte produite et injectée a également été actualisée, sur la base des prix forward observés sur le marché ICE-ENDEX du 01/10/2020 au 31/03/2021 (cf. Annexe 2).

Tableau 1 Paramètres de calcul

Filière		Solaire photovoltaïque > 10 kW	
Période de réservation		01/07/2021 - 31/12/2021	
Méthodologie		CD-18i29-CWaPE-0054	
Date publication		29/09/2018	
Paramètres		Unités]10 - 250]
Puissance de référence	P _{REF}	kWc	150
Taux de rentabilité de référence		%	7%
Durée de vie économique		Année	20
Durée d'octroi		Année	10
Première année de production		Année	2022
Prix de l'électricité injectée - Année 1	P _{EL,INJ,1}	EUR/MWh	47.38
Prix de l'électricité injectée - Année 2	P _{EL,INJ,2}	EUR/MWh	47.84
Prix de l'électricité autoconsommée	P _{EL,AC}	EUR/MWh	130.00
Indexation du prix de l'électricité injectée	i _{EL,INJ}	%/an	2%
Indexation du prix de l'électricité autoconsommée	i _{EL,AC}	%/an	2%
Indexation des coûts	i _{O&M}	%/an	2%
Taux d'imposition	Tax	%	26%
Investissement de référence	I _{REF}	EUR/kWc	885.26
Coût du remplacement de l'onduleur	O&M ₁₀	EUR/kWc	121
Année de remplacement de l'onduleur		Année	10
Frais d'exploitation et de maintenance	O&M	%I _{REF} /an	3.47%
Durée d'utilisation	U	kWh/kWc	950
Dégradation de la performance	p	%/an	0.5%
Niveau d'autoconsommation	Ac	%/an	73%

4. COEFFICIENTS KECO APPLICABLES DU 1/07/2021 AU 31/12/2021

Le tableau ci-dessous reprend les valeurs des coefficients k_{ECO} retenues pour les demandes de réservation introduites du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 relatives à des nouvelles unités photovoltaïques de plus de 10 kW.

Tableau 2 Coefficients k_{ECO} applicables du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 pour la filière photovoltaïque de plus de 10 kW

ID	Filière	Classes de puissance ¹ [kWc]	k_{ECO} 01/07/2021-31/12/2021
1	Photovoltaïque]0 - 10]	Non applicable
]10 - 250]	0.65
]250 - 1 000]	0.52
]1 000 - [0.39

¹ Le k_{ECO} appliqué pour un site de production donné sera celui correspondant à la puissance totale réservée sur la période de réservation allant du 01/07/2021 au 31/12/2021.

ANNEXE 1

Pour les installations dont la réservation est effectuée entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2021, l'investissement de référence retenu est représentatif d'un projet « clef sur porte » établi sur la base des dossiers de réservation introduits à l'Administration en 2020 :

Investissement initial : $I = A \times P^n$ en EUR (HTVA)

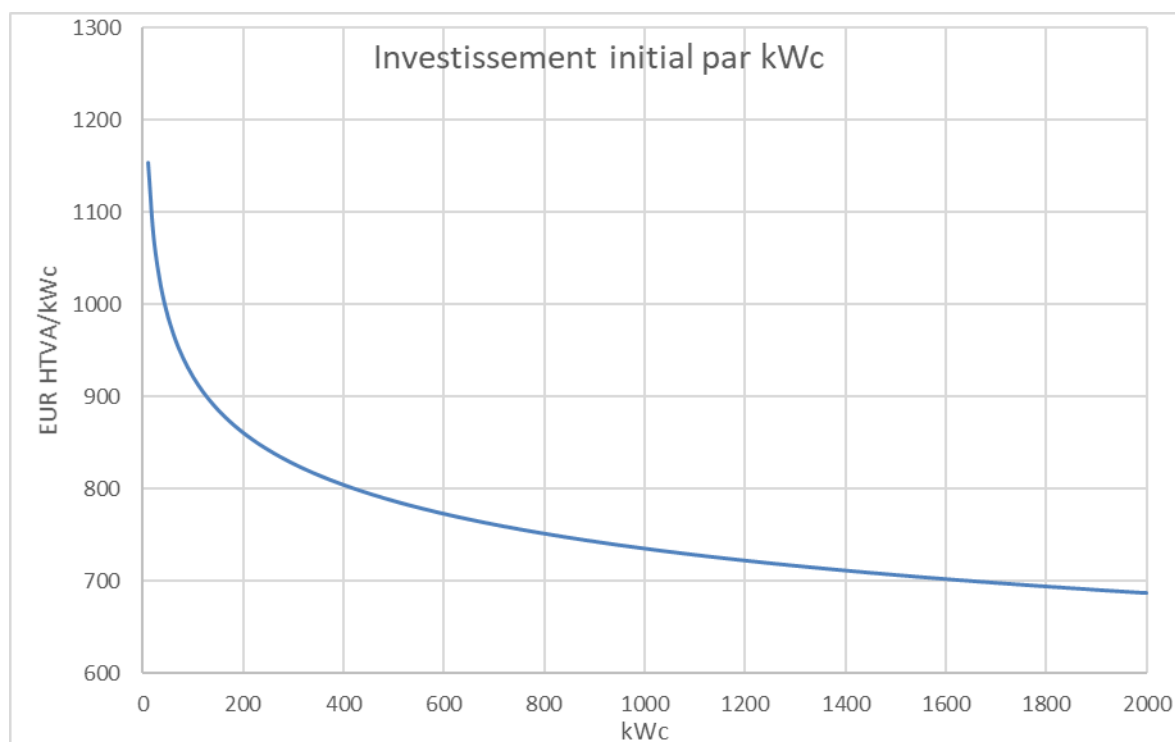
avec

$A = 1445.8$

$P = \text{Puissance (en kWc)}$

$n = 0,9021$

Figure 1 Coût d'investissement de référence (effet d'échelle)



ANNEXE 2

Pour les installations dont la réservation est effectuée entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2021, les prix de référence retenus de l'électricité injectée sur le réseau correspondent à la moyenne arithmétique des prix forward journaliers de clôture sur le marché ICE-ENDEX observés du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021.

Les valeurs obtenues sont exposées dans le tableau ci-dessous :

Année	ICE Endex Belgian Power Base Load Futures	EUR/MWh
2021	Cal-21 Base	45.92
2022	Cal-22 Base	47.38
2023	Cal-23 Base	47.84
2024	Cal-23 Base x 1,02	48.79